

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

Présents : M. Philippe ESSERTEL, M. Philippe ROLLAND, Mme Anne-Marie GIRAUDIAS, M. Guy REGEFFE, Mme Evelyne GRENIER, M. Philippe MACQUET, M. Jean-Maxence DEMONCHY, Mme Sylvie GOUTTEFANGEAS, M. Pascal BARRIER, Mme Nadine CHAFFAL, Mme Françoise LUGNIER, M. Alain GENON, Mme Germaine RONDEL.

Absents excusés : M. Ludovic BOURG.

Secrétaire de séance : Mme Nadine CHAFFAL

1. Espace de la Fabrique

Le crépi sera réalisé prochainement par l'entreprise ARCHIMBAUD

Des photos seront installées au niveau du mur pignon et présenteront des tranches de vie de l'histoire de La Fabrique

2. La porte de l'église en cours de rénovation sera mise en place.

Un projet de rénovation de la fenêtre de la sacristie est accepté sous réserve de l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

3. Les barrières à proximité de l'église et du cimetière seront posées.

4. L'aménagement de la traversée de Limes est réalisé. Il s'agit d'un premier aménagement qui sera repris plus tard. Un aménagement global des traversées de Limes et de Varennes seront réalisés.

5. Un point est fait sur des travaux effectués sans permis de construire. Des demandes de réalisation ont été faites.

6. Ecole

Le Conseil Municipal accepte un chèque de remboursement de l'assurance suite au sinistre qui a endommagé la cuisine de l'école.

L'aménagement global de la cour de l'école fait l'objet d'une consultation des entreprises afin de permettre la réalisation de travaux pendant les vacances.

7. Le Conseil Municipal est informé de la fusion des clubs de foot de Saint Sixte et Boën/Trelins. Il s'agit d'assurer l'avenir et de permettre de continuer la pratique de ce sport dans le village qui a eu l'honneur de recevoir les Présidents ROCHER et ROMEYER ainsi que des joueurs talentueux THOLLOT, FAYOLLES...

8. Des questions sont posées concernant le tas de gravats déposé dans le terrain communal du Bourg. Il s'agit de matériaux conservés pour l'entretien des chemins et pour la réalisation de la voie prévue au PLU pour l'aménagement global de ce secteur. Or en raison d'un problème d'accès au niveau de la route départementale (visibilité réduite) le chemin n'a pas pu être réalisé.

Un retour est fait sur la suppression par le Conseil Municipal lors du mandat 1995-2001 de l'emplacement réservé prévu au POS et qui réserve le site à un projet communal.

9. Nettoyage citoyen

Un panneau indiquant l'action réalisée par les chasseurs et les forestiers avec le concours de la commune sera installé.

10. En fin de réunion, Alain GENON remercie Philippe ESSERTEL pour son action pendant toutes ces années au service de la commune et pour les nombreux projets réalisés, comme l'Équipement Rural d'Animation, le restaurant, les travaux à l'école, la traversée de La Fabrique ...